



FORUM EMPLOI SAISONNIER AGRICOLE

RECOLTE DE FRUITS 2023 en Meurthe-et-Moselle

❖ Les emplois proposés (plus de 600 postes)

- Essentiellement des postes de cueilleurs et/ou de trieurs et ramasseurs pour la récolte des mirabelles. Certains producteurs peuvent embrayer sur la récolte des quetsches après les mirabelles.
- Quelques postes de conducteurs de tracteurs dans les vergers

❖ A quelle date et pour quelle durée ?

- A partir du début août pour les mirabelles (la date peut varier selon les conditions météorologiques de pré-campagne et selon les variétés), pour 2 à 4 semaines selon les producteurs.
- A partir de début septembre pour les quetsches

❖ Localisation des postes

- Les postes sont proposés par des producteurs de fruits du sud du département de Meurthe-et-Moselle, essentiellement dans le Lunévillois, le Bayonnais, le Lunévillois, le Saintois et plus marginalement au sud de Pont-à-Mousson
- Les vergers sont situés en milieu rural, pas ou mal desservis par les transports en commun : **un moyen de locomotion est donc indispensable**
- Les périodes de récolte de fruits étant courtes dans le département, les producteurs ne proposent en général **pas d'hébergement**

❖ Conditions d'emplois

- La récolte est matinale : elle débute souvent vers 6 ou 7 heures du matin pour se terminer en fin de matinée et ainsi éviter les grosses chaleurs
- Selon la destination du fruit, la récolte peut être mécanisée ou manuelle, et certains producteurs pratiquent les deux modes de récolte.
En récolte mécanisée, les arbres sont vibrés mécaniquement et les fruits sont ramassés au sol puis triés : le chantier est collectif

En récolte manuelle, les fruits sont cueillis sur l'arbre, soit de plein pied soit sur escabeau, chaque cueilleur gérant son propre rendement individuellement

❖ Conditions requises :

- Avoir au minimum 16 ans
- Être en bonne forme physique et pouvoir tenir un rythme
- Les postes de cueilleurs/ramasseurs ne nécessitent pas de compétences particulières
- Pour les postes de conducteur de tracteur, une expérience antérieure dans le domaine est recommandée

❖ Comment postuler ?

➤ En participant sur place au forum organisé le 20 juin 2023 à 14h00 à Dombasle-sur-Meurthe (Salle Polyvalente - Avenue du Léomont)

- Une dizaine d'arboriculteurs représentant plus de 2/3 des postes seront présents pour rencontrer et recruter en direct les candidats. Ces professionnels ont tendance à privilégier ce mode de recrutement sur entretien. Une coopérative de conditionnement des fruits située entre Nancy et Lunéville et proposant de nombreux postes en logistique de juin à septembre (opérateurs de production, contrôleurs qualité, caristes) sera également présente.

➤ En déposant votre candidature en ligne en remplissant le formulaire via le lien suivant :

<https://forms.gle/qFY9qaPfm5w5wY3A>

Les candidatures seront regroupées et transmises aux producteurs chaque semaine. Ce sont eux qui effectueront ensuite leur recrutement et se rapprocheront des candidats qu'ils auront sélectionnés.

❖ Recommandation pour les candidatures

- Il est préférable de postuler sur le secteur géographique le moins éloigné de chez soi
- La pratique du co-voiturage permet de réduire les coûts de déplacement depuis le domicile
- En cas de co-voiturage, ne pas hésiter à le préciser dans sa candidature, ainsi que l'identification des personnes avec qui on postule conjointement sur la même offre : cela constitue un point positif aux yeux des employeurs.

❖ Recommandations pratiques pour la récolte :

- Prendre un petit déjeuner suffisamment copieux
- Adapter sa tenue vestimentaire aux conditions pour notamment se protéger du soleil mais aussi de la fraîcheur matinale. Eviter les vêtements trop amples pour éviter de s'accrocher aux branches des arbres.
- Porter des chaussures adaptées, fermées, qui doivent tenir la cheville, assurer une bonne stabilité et une bonne accroche. Le sol des vergers est irrégulier et glissant en raison des fruits, branches et racines au sol. De plus certains vergers sont implantés à flanc de coteau.
- S'hydrater régulièrement surtout en cas de forte chaleur
- Suivre les consignes de sécurité transmises par l'employeur ou le chef d'équipe